

## MODELE DE LETTRE : DEMANDE DE BORNAGE AMIABLE

### LETTRE RAR

Le bornage est l'opération qui consiste à fixer définitivement la limite séparative de 2 terrains contigus, non déjà bornés, et à la matérialiser par des marques extérieures appelées « bornes ».

Ce bornage est amiable si les 2 voisins sont d'accord pour faire appel à un géomètre expert.

Le procès-verbal signé par les 2 parties est ensuite déposé chez un notaire, puis publié au Bureau des hypothèques ou au Livre foncier pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Cela permet notamment au futur acquéreur d'un terrain de savoir si un bornage a été réalisé.

**Art. 646 du Code civil :** « *Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs* ».

**M...**

Je souhaiterais que nous procédions au bornage de nos propriétés contiguës dont les limites ne sont pas déterminées.

Aussi, je vous remercie de me donner votre accord pour que nous désignions ensemble un géomètre expert et que nous décidions du partage des frais.

Je vous rappelle que l'article 646 du Code civil dispose que : "Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs".

Dans l'attente de vous lire ....